

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 07932
Numéro SIREN : 509 600 193
Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2018 sous le numéro de dépôt 17493

Certifié conforme aux livres de la société

N° 2050-SR 2018

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise 42 AVENUE DE BOBIGNY 93130 NOISY LE SEC
Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET 509600193000015
Néant

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 7	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
		Frais de développement *	CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 426	19 426
		Fonds commercial (1)	AH		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
		Constructions	AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
		Autres immobilisations corporelles	AT	54 070	11 370
		Immobilisations en cours	AV	8 635	8 635
		Avances et acomptes	AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
		Autres participations	CU	176 624 371	176 624 371
		Créances rattachées à des participations	BB	23 033 247	23 033 247
		Autres titres immobilisés	BD		
		Prêts	BF		
		Autres immobilisations financières *	BH	1 524	1 524
TOTAL (II)		BJ	199 741 273	30 796	199 710 477
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 008 284	1 008 284
		Autres créances (3)	BZ	1 630 810	1 630 810
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD	3 700 674	3 700 674
		Disponibilités	CF	782 450	782 450
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 562	25 562
		TOTAL (III)	CJ	7 147 780	7 147 780
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	206 889 053	30 796	206 858 257

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 126 463 276)	DA		126 463 276	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		12 550 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		25 195 676	
	Report à nouveau	DH		8 959	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		24 694 165	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		140	
	TOTAL (I)			DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		16 124 997	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		77 034	
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 744 010	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC		17 946 041
Ecart de conversion passif * (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE		206 858 257
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		6 735 844		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE	FF
		FG	1 431 892	FH	FI 1 431 892
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 431 892	FK	FL 1 431 892
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP 52 571
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 1 484 463
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 308 348
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 162 662
	Salaires et traitements*				FY 823 775
	Charges sociales (10)				FZ 705 900
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA 16 920
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE 3 523
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 2 021 128
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (536 665)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 25 425 801
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 7 599
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO 1 092
	Total des produits financiers (V)				GP 25 434 492
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 224 286
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 224 286
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 25 210 206
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 24 673 541

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	150 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	150 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	22 216	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	60 402	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	140	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	82 758	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	67 242	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	46 618	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	27 068 955	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 374 790	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	24 694 165	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	44 701
			- Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	25 433 400
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	17 810
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	52 571
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DOTATION ATS DEROGATOIRES				140		
CESSION TITRES MAXANCE MONACO				60 402	150 000	
AMENDES PV PENALITES MAJORATIONS				17 905		
REGUL CLIENTS FOURNISSEURS COMPTES DIVERS				4 311		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	19 426	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	52 100	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	710	LC		LD	1 260	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	6 400	LI		LJ	8 635	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	7 110	LO		LP	61 995	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	171 792 957	8V		8W	27 925 063
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 524	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	171 794 481	LR		LS	27 925 063		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	171 821 017	ØH		ØJ	27 987 058		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	19 426	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	52 100
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS		MT	1 970
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	6 400	MZ		NA	8 635	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	6 400	NG		NH	62 705	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX	60 402	ØY	199 657 618
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	1 524		
TOTAL IV			I3		NJ	60 402	NK	199 659 142		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	6 400	ØK	60 402	ØL	199 741 273	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	13 166	PF	6 260	PG		PH	19 426		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI	10 275	QJ		QK	10 275		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	710	QM	385	QN		QO	1 095		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	710	QV	10 660	QW		QX	11 370		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	13 876	ØP	16 920	ØQ		ØR	30 796		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	140	V8	V9	W1	W2	W3	140	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	140	X4	X5	X6	X7	X8	140	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	140	NR	NS	NT	NU	NV	140	
Total général non ventilié (NP + NQ + NR)		NW	140	Total général non ventilié (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilié (NW - NY)	NZ	140			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF		
	UG		UH		
	UJ	140	UK	140	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA										Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	23 033 247	UM		UN	23 033 247				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	1 524	UV		UW	1 524				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 008 284		1 008 284						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 406 168		1 406 168					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 634		18 634					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	49 483		49 483					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	156 525		156 525						
	Charges constatées d'avance	VS	25 562		25 562						
	TOTAUX		VT	25 699 427	VU	2 664 656	VV	23 034 771			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	83		83						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	16 124 914		4 914 717		9 992 014		1 218 183		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	77 034		77 034						
Personnel et comptes rattachés		8C	63 561		63 561						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	63 597		63 597						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 426 612		1 426 612						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	166 763		166 763						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	23 477		23 477						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	17 946 041	VZ	6 735 844		9 992 014		1 218 183		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	13 200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 665 986	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA 24 694 165
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	39 609	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	10 007	WC
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XE 49 616
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	17 905	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7 46 618
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WN	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WO	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		XR 1
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WH
	Régime des sociétés mères et des filiales (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	507 798	WP	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						WW
	Majoration d'amortissement*						XB
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	I6
			Pôle de compétitivité bon CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	WZ
			ZPI-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	XA 24 804 600
					Jeunes entreprises innovation (art.44 septies A)	L5	ZY
					Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XD
					Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	XF
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS 221	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance déduite par le report en arrière de déficit	ZI		XG 78 846
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI			XH 24 883 667
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XJ 75 362
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO 75 362

N° 2058-A-SD

[illegible]

Nº 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	87 549	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SE2018

Désignation de l'entreprise ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	8 959	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	14 305 444		Dividendes	ZD	2 342 392				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE	10 999 776				
					Report à nouveau	ZF	963 276				
	TOTAL I	ØF	14 314 403		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	14 314 403				
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 15 027					XQ	22 630				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	107 390				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	178 328				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	308 348				
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	7			
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	162 655					
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	162 662					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	284 356				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	27 308				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*					ØB	823 911				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,5 %				
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-4) (si oui cocher 1 sinon 0) ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		(75 362)	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL					
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
Groupe : résultat d'ensemble. JD		12 845 066	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		1	N° SIRET de la société mère du groupe JJ		50960019300015						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
 ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

N° 2059-C-SD2018

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } \pi = \kappa + \lambda + \mu + \nu + \sigma$
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2018

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-§ du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

16

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : 509600193		Société anonyme ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA	
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 431 892	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 431 892	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	248 619	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 523	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	252 142	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 179 750
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 179 750	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	1 431 892	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Période de référence	GY	du	01012017
	GZ	au	31122017
Date de cessation	HR		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel : *	YP	3	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 9 6 0 0 1 9 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

ADRESSE (voie) 42 AVENUE DE BOBIGNY

CODE POSTAL 93130 VILLE NOISY LE SEC

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 125454834

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise 15 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1008442

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination START PARTICIPATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 8 2 8 4 3 8 4 2 4 % de détention 9,96 Nb de parts ou actions 12589518

Adresse : N° 41 Voie RUE DU MANEGE

Code Postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination AMAPOLA

N° SIREN (si société établie en France) 8 0 8 4 6 4 0 4 4 % de détention 88,91 Nb de parts ou actions 112436045

Adresse : N° 42 Voie AVENUE DE BOBIGNY

Code Postal 93130 Commune NOISY LE SEC Pays FR

Forme juridique SRL Dénomination HOOD

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 3 5 4 1 2 2 9 % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° 54 Voie QUAI PERRIERE

Code Postal 38000 Commune GRENOBLE Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUTHER Prénom(s) JACQUES

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 1

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 96 Voie QUATER RUE DES BERTHAUDS

Code Postal 93110 Commune ROSNY SOUS BOIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique COTTIN Prénom(s) JOFFRAY

Nom marital % de détention 0,02 Nb de parts ou actions 20792

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 41 Voie RUE DU MANEGE

Code Postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

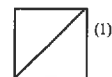
Titre (2)	MME	Nom patronymique	SEBTI	Prénom(s)	SAMIA
Nom marital		% de détention	0,04	Nb de parts ou actions	45164
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	165	Voie	AVENUE ROGER SALENGRO		
Code Postal	93290	Commune	TREMBLAY EN FRANCE	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom patronymique	POYATOS	Prénom(s)	EMMANUEL
Nom marital		% de détention	0,23	Nb de parts ou actions	291081
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	3	Voie	RUE CLOS DU MOULIN A VENT		
Code Postal	13940	Commune	MOLLEGES	Pays	FR
Titre (2)	M	Nom patronymique	GUYONNET	Prénom(s)	DAVID
Nom marital		% de détention	0,23	Nb de parts ou actions	291081
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°	68	Voie	RUE DES GRAVILLIERS		
Code Postal	75003	Commune	PARIS	Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 0 1 7

N° SIRET 5 0 9 6 0 0 1 9 3 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA

ADRESSE (voie) 42 AVENUE DE BOBIGNY

CODE POSTAL 93130

VILLE NOISY LE SEC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique	SAS	Dénomination	ASSURANCES 2000
N° SIREN (si société établie en France)	3 0 5 3 6 2 1 6 2	% de détention	100
Adresse :	N° 40	Voie	AVENUE DE BOBIGNY
Code Postal	93130	Commune	NOISY LE SEC
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	EURO ASSURANCE
N° SIREN (si société établie en France)	6 8 2 0 2 1 2 7 4	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE GRACCHUS BABEUF
Code Postal	93130	Commune	NOISY LE SEC
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ASSUREO
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100
Adresse :	N° 1	Voie	ZI DE L'INQUETERIE RUE DE LA CAPELLE
Code Postal	6280	Commune	SAINT MARTIN BOULOGNE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	L'ASSUREUR CREDIT
N° SIREN (si société établie en France)	4 9 4 2 5 0 2 9 3	% de détention	100
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DE THESSALIE ZAC DE LA BERANGERAI
Code Postal	44240	Commune	LA CHAPELLE/ERDRE
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MAXANCE BABEUF
N° SIREN (si société établie en France)	4 3 9 1 5 8 4 4 5	% de détention	100
Adresse :	N° 6	Voie	RUE GRACCHUS BABEUF
Code Postal	93130	Commune	NOISY LE SEC
		Pays	FR
Forme juridique	SA	Dénomination	MAXANCE ASSURANCES
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	99,41
Adresse :	N° 28	Voie	BVD PRINCESSE CHARLOTTE BP 169
Code Postal	98007	Commune	MONTE CARLO
		Pays	MC
Forme juridique	SAS	Dénomination	PROFIRST
N° SIREN (si société établie en France)	8 1 0 3 9 2 6 8 8	% de détention	60
Adresse :	N° 26	Voie	AVENUE DE SYLVIE
Code Postal	77500	Commune	CHELLES
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	UNICAP
N° SIREN (si société établie en France)	5 1 9 6 5 6 8 3 9	% de détention	85,11
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DE THESSALIE ZAC DE LA BERANGERAI
Code Postal	44240	Commune	LA CHAPELLE / ERDRE
		Pays	FR

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soussrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)				her la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher				case	
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2:					
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA 42 AVENUE DE BOBIGNY 93130 NOISY LE SEC France	42 AVENUE DE BOBIGNY 93130 NOISY LE SEC
SIRET 50960019300015	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012009

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ACTIVITES STES HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	75 362
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Société anonyme par actions simplifiée ACTIF CONSULTANTS 69 RUE LOUISE MICHEL 92300 LEVALLOIS PERRET Tél : 0148940404	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 04052018 Lieu : NOISY LE SEC Qualité : PDG Nom du signataire : M BOUTHIER JACQUES

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2018)

Si déposé néant, cochez la case ☐

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	10 999 776	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	87 714		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	10 912 062		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		10 999 776	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit								
	1	2	3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	5	6
				7	8				
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 127.600.999 Euros
Siège social : 42, Avenue de Bobigny
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 509 600 193

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président suivant lettres en date du 14 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Jacques BOUTHIER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La SFEAC, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 125.068 702 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- les statuts de la société
- la feuille de présence à l'Assemblée
- les copies des lettres de convocation
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- le rapport de gestion du Président
- le rapport spécial du Président sur les attributions gratuites d'actions
- les rapports du Commissaire aux Comptes
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture du rapport de gestion du Président sur les comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et présentation des comptes de cet exercice*
- *Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission*
- *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont visées*
- *Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des rapports qui les concernent*
- *Quitus au Président*
- *Affectation et répartition des résultats de l'exercice*
- *Questions diverses*

Le Président donne lecture de son rapport de gestion, de son rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions puis des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et du rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de **24.620.937 Euros**, de la manière suivante :

- à titre de distribution 15 999 889,26 Euros

Le dividende par action sera de 0,12539 Euros et il serait mis en paiement dans les délais légaux.

- au compte « réserve légale » 210 100,00 Euros
- au compte « autres réserves »..... 8 484 175,74 Euros

L'Assemblée générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au cours des précédents exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES
31.12.2014	0 Euros
31.12.2015	0 Euros
31.12.2016	10.999.775,75 Euros

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions définies à l'article L.227-10 du Code de Commerce, les conventions visées audit article et présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant de la rémunération servie au Président au cours de l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités de publicité nécessaires, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

lx

De tout ce qui précède, il a été signé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés présents.



Le Président



Les Associés

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 127.600.999 Euros
Siège social : 42, Avenue de Bobigny
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 509 600 193

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans ses rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous vous précisons que le présent rapport a été établi par le Président, nouvel organe dirigeant de notre Société, suite à sa transformation en société par actions simplifiée que vous avez décidée par Assemblée générale du 12 mars 2018.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Pour situer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons au début de ce rapport que l'exercice se solde par un bénéfice s'élevant à la somme de **24.694.165 Euros**, en nette hausse par rapport à l'exercice précédent qui se soldait par un bénéfice net de **14.305.444 Euros**.

Ce résultat s'explique de la manière suivante :

Les produits financiers se sont élevés à **25.434.492 Euros** (il ressortait à 14.397.080 Euros à la clôture de l'exercice précédent), et correspondent aux dividendes perçus des entités dont notre Société détient le capital social.

Notre Société détenait en effet, à la clôture de l'exercice :

1

- 100% du capital de la Société ASSURANCES 2000,
- 100% du capital de la Société EURO ASSURANCE,
- 100% du capital de la société MAXANCE ASSURANCES France,
- 98,80 % du capital de la société MAXANCE ASSURANCES MONACO,
- 100% du capital de la société ASSUREO (anciennement AUTOFIRST),
- 100 % du capital de la société L'ASSUREUR CREDIT,
- 60% du capital de la société PROFIRST,
- 100 % du capital de la société UNICAP.



Les participations détenues par la Société sont inscrites à l'actif pour la somme globale de **176.624.371 Euros**.

Les charges financières se résument à des intérêts et charges assimilées à hauteur de **224.286 Euros** (elles ressortaient à 187.363 Euros à la clôture de l'exercice précédent), d'où un **résultat financier largement bénéficiaire de 25.210.206 Euros** à la clôture de l'exercice (il était bénéficiaire à hauteur de 14.209.717 Euros à la clôture de l'exercice précédent).

Notre chiffre d'affaires, qui s'établissait à **1.385.515 Euros** à la clôture de l'exercice précédent, reste stable, pour se fixer à 1.431.892 Euros pour l'exercice écoulé ; il est essentiellement constitué par la fourniture de prestations aux sociétés filiales, en vertu des conventions de prestations qui lient notre Société à ses dernières.

Le poste « Autres achats et charges externes » s'élevait à 204.543 Euros à la clôture de l'exercice précédent ; il a légèrement augmenté au cours de l'exercice écoulé pour s'établir, au 31 décembre 2017, à la somme de **308.348 Euros**.

Les charges de personnel (traitements et charges sociales) se sont élevées à **1.529.675 Euros** pour un effectif de trois salariés ; ce poste ressortait à 1.196.756 Euros à la clôture de l'exercice précédent, pour un effectif identique.

Le résultat d'exploitation est donc déficitaire de **(553.889) Euros**, il était déficitaire à hauteur de (7.470) Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève, à la clôture de l'exercice 2017, à la somme de **24.673.541 Euros** contre 14.202.247 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Nos charges exceptionnelles demeurent limitées pour s'établir à **82.758 Euros** (55.451 Euros à la clôture de l'exercice précédent) ; nous avons réalisé, notamment au travers de la cession de 61 actions de la société MAXANCE ASSURANCES MONACO, **des produits exceptionnels** à hauteur de **150.000 Euros**, d'où un **résultat exceptionnel de 67.242 Euros** ; il était également bénéficiaire à hauteur de 61.647 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

Enfin, compte tenu notamment de l'intégration fiscale avec les sociétés ASSURANCES 2000 depuis l'exercice 2008, avec les sociétés MAXANCE FRANCE (depuis 2010), L'ASSUREUR CREDIT, au titre de l'exercice 2016, ASSUREO (anciennement AUTOFIRST)(depuis l'exercice 2014), étant précisé que

la société EURO ASSURANCE est sortie de l'intégration fiscale pour l'exercice écoulé, le poste **Impôts** fait ressortir une charge à ce titre de **46.618 Euros** ; à la clôture de l'exercice précédent, l'intégration fiscale a permis de comptabiliser un produit en faveur de la Société à hauteur de 41.550 Euros.

L'exercice se solde donc par un bénéfice de **24.694.165 Euros**, en nette hausse par rapport à l'exercice précédent qui se soldait pour sa part par un bénéfice de **14.305.444 Euros**.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 24.694.165 Euros, de la manière suivante :

- à titre de distribution..... 15 999 889,26 Euros

Le dividende par action serait de 0,12539 Euros et il serait mis en paiement dans les délais légaux.

- au compte « réserve légale » 210 100,00 Euros
- au compte « autres réserves » 8 484 175,74 Euros

EVENEMENTS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Il nous paraît ici pertinent de mentionner :

- le soutien apporté par la Société à ses filiales dans le cadre des opérations de restructuration interne au Groupe, et notamment à la société L'ASSUREUR CREDIT ; notre Société a souscrit à l'augmentation de capital décidée par cette dernière à l'effet de financer l'acquisition d'une partie des activités de courtage de la société BC FINANCE, intégrée au Pôle Crédit au cours de l'exercice ;
- la sortie de la société EURO ASSURANCE de la convention d'intégration fiscale en vigueur entre la Société et certaines de ses filiales.
- enfin, et cela sera détaillé dans le rapport spécial à ce titre, il a été réalisé de nouvelles attributions d'actions, dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions mis en place au cours de l'exercice précédent.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le fait saillant est ici la transformation de notre Société en société par actions simplifiée, forme sociale plus adaptée à notre mode de fonctionnement.

La gouvernance a été modifiée : Monsieur Jacques BOUTHIER a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme, Monsieur Emmanuel POYATOS en est le Directeur Général et Monsieur David GUYONNET, le Directeur Général Délégué.

PERSPECTIVES D'AVENIR - EVOLUTION PREVISIBLE

Nous sommes extrêmement confiants quant aux perspectives d'avenir.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a pas mis en œuvre d'investissement à ce titre au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous apportons les informations suivantes, à jour à la date du présent rapport :

- notre Société possède 100 % du capital social de la société ASSURANCES 2000,
- notre Société possède 100% du capital de la société EURO ASSURANCE,
- notre Société possède 100% du capital de la société MAXANCE ASSURANCES France,
- notre Société possède 98,80 % du capital de la société MAXANCE ASSURANCES MONACO,
- notre Société possède 100 % du capital social de la société ASSUREO (anciennement AUTOFIRST),
- notre Société possède 100% du capital de la société l'ASSUREUR CREDIT,
- notre Société possède 60% du capital de la société PROFIRST constituée le 1^{er} mars 2015,
- notre Société possède 100 % du capital de la société UNICAP.

Nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats de ces filiales sur les deux derniers exercices, étant ici précisé que la structure du Groupe ne nous permet pas en l'état de commenter ces résultats par branche d'activité.

ASSURANCES 2000

Exercice	2016	2017
CA	67 844 172 €	74 506 769 €
Résultat d'Exploitation	8 615 834 €	14 585 244 €
Résultat Net	4 863 884 €	8 108 963 €

Le chiffre d'affaires est en constante augmentation et ce notamment en raison de :

- les effets positifs des investissements mis en œuvre au titre de la digitalisation (comparateurs, pages agences, souscriptions en ligne),
- la poursuite de nos investissements de communication.

Sur le plan opérationnel, signalons :

- la finalisation de la rénovation de notre réseau d'agences et le déploiement terminé des écrans LED ; notre réseau est désormais actuellement de 346 boutiques ;
- la migration réussie de l'outil informatique de gestion et de souscription des contrats ;
- la mise en place d'opérations de marketing ciblées (publipostage *drive to store*/présence de *goodies* en agence) ;
- la refonte du site internet ASSU 2000.

Il convient de relever au titre des événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice 2017, la mise en place d'une nouvelle campagne de communication en télévision, adossée à la personnalité de Denis BROGNART, qui est un ambassadeur connu et reconnu.

Cette campagne renforce et élargit la notoriété de la marque ASSU 2000 et une hausse du trafic sur notre site a été constatée.

MAXANCE ASSURANCES MONACO

Exercice	2016	2017
CA	16 878 931.28 €	18 998 529€
Résultat d'Exploitation	2 947 689.24 €	2 926 172€
Résultat Net	2 513 598.84 €	2 483 619 €

Signalons ici :

- la mise en place d'un partenariat avec la société Assureo (ex-Autofirst), qui a permis la mise en place de synergie avec les courtiers.
- L'investissement dans le digital pour accompagner les courtiers dans leur transition.

Par ailleurs, il est important de noter qu'en 2018, une succursale a été créée à Tanger, pour accélérer le développement commercial.

EURO ASSURANCE

Exercice	2016	2017
CA	27 189 081 €	28 415 770 €
Résultat d'Exploitation	5 562 582 €	7 861 919 €
Résultat Net	3 769 144 €	4 927 878 €

Les faits marquants à retenir intervenus au cours de l'exercice 2017 sont :

- le changement de directeur opérationnel
- une charge de sinistres graves importante dont notre filiale avait été épargnée jusqu'à présent, qui a érodé les résultats, dans un contexte de concurrence très active parmi les acteurs du digital pure-players
- la hausse des investissements sur les comparateurs en ligne ;
- le lancement d'un nouveau produit pour les bons conducteurs ;
- la poursuite de nos investissements de communication, avec un partenariat lié à l'EUROPA LEAGUE ;
- la sortie de la société du périmètre d'intégration fiscale.

Il convient de relever depuis la clôture de l'exercice un renouveau commercial et une nouvelle dynamique, liés aux premières mesures mises en place par le nouveau directeur opérationnel.

MAXANCE ASSURANCES FRANCE

Exercice	2016	2017
CA	420 853 €	436 513 €
Résultat d'Exploitation	183 898 €	315 913 €
Résultat Net	122 963 €	209 562 €

Aucun fait saillant n'est à signaler en ce qui concerne cette société dont l'activité demeure en l'état marginale.

L'ASSUREUR CREDIT

Exercice	2016	2017
CA	1 038 458 €	1 991 291 €
Résultat d'Exploitation	124 303 €	605 557 €
Résultat Net	121 682 €	415 068 €

L'exercice a été marqué par l'acquisition par la société, de la société BC FINANCE, le 30 janvier 2017, de son portefeuille majoritairement constitué d'assurances Emprunteur, et les données chiffrées reflètent cette acquisition et la croissance du chiffre d'affaires qui en était attendue.

Pas de faits saillants à signaler depuis la clôture de l'exercice.

ASSUREO (AUTOFIRST)

Exercice	2016	2017
CA	9 742 487 €	10 571 307 €
Résultat d'Exploitation	(198 351) €	631 665 €
Résultat Net	(315 377) €	215 033 €

L'exercice a été marqué par :

- le retour à des résultats positifs, ce qui résulte à la fois de la réorganisation des services et du choix stratégique pertinent de s'appuyer sur la marque ASSUREO
- l'adoption de cette marque comme dénomination sociale de la société, intervenue en mars 2017, et la modification de notre objet social, pour une meilleure adéquation avec l'activité.

Signalons, sur le plan opérationnel :

- la transformation du modèle économique et le passage d'une activité de courtier grossiste vers un pure player internet
- la création d'une succursale à Tanger, qui compte 70 positions en fin d'exercice.
- La fin du contrôle fiscal.

Les données chiffrées de l'exercice en cours sont très encourageantes et laissent augurer un résultat net en fin d'exercice en très nette hausse, dopé par :

- une communication renforcée, via un partenariat en télévision avec l'émission TURBO
- le renforcement des équipes de Tanger et de Boulogne sur Mer.

PROFIRST

Exercice	2016	2017
CA	1 396 570 €	1 894 266 €
Résultat d'Exploitation	261 515 €	270 120 €
Résultat Net	173 522 €	184 553 €

Le fait saillant du 3ème exercice de cette société est les difficultés rencontrées avec les partenaires assureurs, difficultés qui n'ont pas permis de réaliser la croissance attendue.

Depuis la clôture de l'exercice, les efforts portent sur :

- la diversification de l'offre par la sortie de nouveaux produits
- le renforcement des partenariats avec des Compagnies qui sont des acteurs majeurs du marché.

Les premiers chiffres connus sont encourageants.

UNICAP

Exercice	2016	2017
CA	414 383 €	375 000 €
Résultat d'Exploitation	(50 312) €	(148 665) €
Résultat Net	916 490 €	(880 334) €

Cette société est la structure « de tête » du pôle Courtage crédit du Groupe, au travers de ses filiales, les sociétés CFC (anciennement LC CAPITAL) et AB COURTAGE.

Les faits saillants de l'exercice sont les suivants :

- l'acquisition de l'intégralité des titres de la société REPONSE FINANCEMENT -VOUS FINANCER en juin 2017
- l'acquisition, par notre Société, des actions dont était titulaire la société OTIUM CAPITAL, faisant ainsi de la société UNICAP une société à associé unique.

Signalons, au titre des événements postérieurs à la clôture la fin du mandat de Direction générale de la société OTIUM CAPITAL.

La société AB COURTAGE a vu l'exercice 2017 se clôturer par une nette hausse du chiffre d'affaires ; pour autant, la rentabilité demeure dégradée.

2018 devrait enregistrer l'impact positif de la modification de la stratégie, et du changement de directeur opérationnel ; une nouvelle dynamique est enclenchée.

Quant aux sociétés LC CAPITAL et sa filiale, BC FINANCE, l'exercice a été marqué par :

- la location gérance du fonds de commerce de la société BC FINANCE à la société LC CAPITAL
- la cession, par la société BC FINANCE, à la société L'ASSUREUR CREDIT, le 30 janvier 2017, de son portefeuille majoritairement constitué d'assurances Emprunteur.

Le fait saillant intervenu depuis la clôture de l'exercice est la fusion des sociétés LC CAPITAL et BC FINANCE par l'absorption de la seconde par la première, le nouvel ensemble étant baptisé CFC.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes, au cours des trois précédents exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES
31.12.2014	-
31.12.2015	-
31.12.2016	10 999 775,75 Euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 20.813 Euros au titre d'amortissements excédentaires et une somme de 10.007 Euros au titre de la taxe sur les voitures particulières des sociétés.

REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL.

- **Monsieur Jacques BOUTHIER**, Président de notre Conseil d'administration jusqu'au 12 mars 2018 a bénéficié, au cours de l'exercice de ce mandat d'une rémunération brute de 80.526 Euros, dont un avantage en nature d'un montant de 30.036 Euros, au titre de la mise à disposition d'un logement et un avantage en nature d'un montant de 6.462 Euros pour mise à disposition d'un véhicule.

- **La Société AMAPOLA**, représentée par Monsieur Fabien BOUTHIER, Administrateur jusqu'au 12 mars 2018 de la Société n'a bénéficié d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat au cours de l'exercice.
- **Monsieur Joffray COTTIN**, Administrateur jusqu'au 12 mars 2018 de la Société n'a bénéficié d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat au cours de l'exercice.

Il est toutefois salarié de la société ASSURANCES 2000, en qualité de Directeur Financier et a bénéficié à ce titre d'une rémunération brute au cours de l'exercice 2017 d'un montant de 110.170,14 Euros, dont un avantage en nature d'un montant de 3.388,56 Euros pour mise à disposition d'un véhicule.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DE CES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE.

- **Monsieur Jacques BOUTHIER**, Président du Conseil d'administration jusqu'au 12 mars 2018 de la Société, est également :
 - Gérant de la SCI KARINA; Monsieur Jacques BOUTHIER n'a perçu, au cours de l'exercice, aucune rémunération au titre de ces fonctions de gérant ;
 - Président de la société ASSURANCES 2000 ; il ne bénéficie d'aucune rémunération, ni d'aucun avantage au titre de ce mandat;
 - Président de la société MAXANCE ASSURANCES; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat;
 - Président de la société de droit monégasque MAXANCE ASSURANCES; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat ;
 - Président de la société EURO ASSURANCE ; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat ;
 - Président de la société ASSUREO (anciennement AUTOFIRST) ; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat ;
 - Administrateur Unique du GIE AMAE; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice d'aucun avantage au titre de ce mandat ;
 - Président de la société MATHOME ; il n'a bénéficié au cours de l'exercice d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat ;
 - Président de la société AMAPOLA ; il n'a bénéficié, au cours de l'exercice d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat.

La société AMAPOLA, représentée par Monsieur Fabien BOUTHIER, ne détient pas d'autre mandat au sein du Groupe.

Monsieur Joffray COTTIN, Administrateur jusqu'au 12 mars 2018 de la Société, est également Contrôleur des Comptes du GIE AMAE ; il ne bénéficie d'aucune rémunération ni d'aucun avantage au titre de ce mandat.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous rappelons qu'une liste récapitulant les conventions dites « réglementées », telles que visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce, et leur objet a été communiquée au Commissaire aux Comptes.

Cette liste comprend :

- les conventions visées par ces textes conclues au cours de l'exercice précédent et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- les conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et soumises à autorisation.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport de votre commissaire aux comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition, à la date de clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs est présentée dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

Conformément à ces mêmes dispositions dans leur version actualisée applicable au présent exercice, la décomposition, à la date de clôture de l'exercice, du solde des créances détenues à l'égard des clients est présentée dans le tableau figurant en annexe du présent rapport.

QUITUS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus entier et définitif au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président



INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Rapport de gestion : modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	13					15
Montant total des factures concernées TTC	42.161				9.894	52.055

SOCIETE FRANCIENNE
■ D'EXPERTISE ET D'AUDIT COMPTABLE ■
71 Bd. Malesherbes
75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36

ASSU 2000 PARTICIPATIONS
SAS au capital de 127 600 999 €
42 avenue de Bobigny
93130 Noisy le Sec
RCS Bobigny 509 600 193

AUDIT DES COMPTES AU 31.12.2017



■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z

Aux associés,

En l'exécution de la mission qui m'a été confiée, je vous prie de trouver, ci-après, les rapports présentés dans l'ordre suivant :

- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes ;
- Copie de la liasse fiscale certifiée et annexes.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes

SOCIETE FRANCIENNE
■ D'EXPERTISE ET D'AUDIT COMPTABLE ■
71 Bd. Malesherbes
75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36

ASSU 2000 PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 127 600 999 €
Siège social : 42 avenue de Bobigny
93130 Noisy le Sec
RCS Bobigny 509 600 193

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2017



■ Société inscrite auprès de l'ordre des Experts Comptables
et de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris Ile-de-France ■
Sas au capital de 15 000 €
R.C.S. PARIS B 395 401 722 - APE 6920 Z

Aux associés de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS,

S.F.E.A.C.
Monsieur Jérémy YOUNES - Président
71 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36
SAS au capital de 15 000 euros
Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASSU 2000 PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

S.F.E.A.C.

Monsieur Jérémie YOUNES - Président
71 Boulevard Malsherbes - 75008 PARIS

Tél. : 01 71 37 63 36

SAS au capital de 15 000 euros

Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 14 juin 2018

Jérémy YOUNES
Commissaire aux comptes
S.F.E.A.C.

Monsieur Jérémy YOUNES - Président
71 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36
SAS au capital de 15 000 euros
Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 42 AVENUE DE BOBIGNY 93130 NOISY LE SEC Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 5 0 9 6 0 0 1 9 3 0 0 0 1 5 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	19 426	AG	19 426	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	54 070	AU	11 370	42 700
Immobilisations en cours	AV	8 635	AW		8 635	
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	176 624 371	CV	176 624 371	
	Créances rattachées à des participations	BB	23 033 247	BC	23 033 247	
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 524	BI	1 524	
	TOTAL (II)	BJ	199 741 273	BK	30 796	199 710 477
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 008 284	BY	008 284
		Autres créances (3)	BZ	1 630 810	CA	1 630 810
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	3 700 674	CE	3 700 674
Disponibilités		CF	782 450	CG	782 450	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	25 562	CI	25 562	
	TOTAL (III)	CJ	7 147 780	CK	7 147 780	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	206 889 053	IA	30 796	206 858 257

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Exercice N	
				Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 126 463 276)	DA	126 463 276		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	12 550 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	25 195 676		
	Report à nouveau	DH	8 959		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 694 165		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	140		
	TOTAL (I)		DL	188 912 216	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 124 997		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	77 034		
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 744 010		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	17 946 041		
Ecarts de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	206 858 257		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1D			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1E			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 735 844		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.F.E.A.C.
Monsieur Jérémie YOUNES - Président
 71 Boulevard Maloherbes - 75008 PARIS
 Tél : 01 71 37 63 36
 SAS au capital de 15 000 euros
 Siret : 595 401 722 00024 APE 6920Z

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF		
		FG	1 431 892	FH		FI	1 431 892	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 431 892	FK		FL	1 431 892	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	52 571	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 484 463
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	308 348	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	162 662	
	Salaires et traitements*					FY	823 775	
	Charges sociales (10)					FZ	705 900	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	16 920
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3 523	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 021 128
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(536 665)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	25 425 801	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 599	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 092	
Total des produits financiers (V)						GP	25 434 492	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	224 286	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	224 286	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	25 210 206	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 673 541	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise ASSU 2000 PARTICIPATIONS SA		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	150 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	150 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	22 216
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	60 402
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	140
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	82 758
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	67 242
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	46 618
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	27 068 955
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 374 790
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	24 694 165
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP	44 701
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	25 433 400
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	17 810
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	52 571
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOTATION ATS DEROGATOIRES		140	
CESSION TITRES MAXANCE MONACO		60 402	150 000
AMENDES PV PENALITES MAJORATIONS		17 905	
REGUL CLIENTS FOURNISSEURS COMPTES DIVERS		4 311	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Monsieur Jérémy YOUNES - Président		Exercice N	
71 Boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS		Produits antérieurs	
Tél : 01 71 37 63 36			
SAS au capital de 15 000 euros			
Siret : 355 401 722 00024 APE 6920Z			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SA ASSU 2000 PARTICIPATIONS

S.F.E.A.C.

Monsieur Jérémy YOUNES - Président
71 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

Tél. : 01 71 37 63 36

SAS au capital de 15 000 euros

Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

**continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables entre exercices,
indépendance des exercices,**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| Immobilisations : | La valeur brute est égale au coût d'acquisition.
L'amortissement a été calculé sur une durée normale d'utilisation du bien. |
| Créances & Dettes : | Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. |
| Produits et Charges Exceptionnels : | Ce poste concerne les éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la société ainsi que ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. |

La société ASSU 2000 Participations a été créée en décembre 2008.

Elle établit, depuis cette date, des comptes consolidés.

La société Assu 2000 Participations a opté pour l'intégration fiscale depuis 2009 avec la Sasu Euro Assurances et la Sasu Assurances 2000.

La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2010 la société Sasu Maxance Assurances

La société Assu 2000 Participations est devenue en 2014 la filiale de la Sas AMAPOLA.

La société Assu 2000 Participations restructure ses métiers et acquiert pour cela la SAS UNICAP en 2015.
La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2015 la société AUTOFIRST devenue ASSUREO.

La société Assu 2000 Participations intègre depuis 2016 la société L'ASSUREUR CREDIT.
La société Assu 2000 Participations n'intègre plus depuis 2017 la société Euro Assurances

SA ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES CHARGES A PAYER

HONORAIRES	23 640
CHARGES LOCATIVES	-
TELECOM	388
CAP INTERETS / C/C	-
DETTES FINANCIERES	39 132
ETAT CAP (TA, FPC,CVAE, CSG)	25 652
CONGES PAYES	87 549
AUTRES CHARGES (LEASING FOURN.)	951
TOTAL	177 312

ETAT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CCA ASSURANCES	-
CCA AUTO	3 945
CCA EDF	71
CCA TEL	-
CCA NOM DOMAINE	1 765
CCA FRAIS DEPLACEMENTS	8 673
CCA MAINTENANCE	11 109
TOTAL	25 563

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS FAC A ETABLIR	1 000 578
PLAFONNEMENT CET	34 434
INTERETS / CREANCES RAT. IMMO	125 266
INTERETS / PLACEMENTS FINANCIER	826
TOTAL	1 161 104

COMPOSITION DU CAPITAL

	AU 01/01/17	AU 31/12/17	VARIATION
NOMBRE D' ACTIONS	125 500 000	126 463 276	963 276
VALEUR DE L' ACTION	1	1	/

S.F.E.A.C.
Monsieur Jérémy YOUNES - Président
 71 Boulevard Maiesherbes - 75008 PARIS
 Tél : 01 71 37 63 36
 SAS au capital de 15 000 euros
 Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z

SA ASSU 2000 PARTICIPATIONS

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

EN Keuros	% DETENU	Capitaux Propres	Dernier Chiffre d'affaires	Dernier Résultat	Capital Social	Créances Rattachées	Provisions Créances	Provisions Titres
SASU ASSURANCES 2000	100%	12 473	74 507	8 109	3 200	2 023	-	-
SASU MAXANCE BABEUF	100%	253	437	210	35	-	-	-
SA MAXANCE MONACO	98,80%	5 234	18 999	2 484	2 500	-	-	-
SASU EURO ASSURANCES	100%	8 673	28 416	4 928	3 400	-	-	-
SAS PROFIRST	60%	1 199	1 894	185	1 000	-	-	-
SAS AUTOFIRST	100%	231	10 571	215	1 000	-	-	-
SAS L'ASSUREUR CREDIT	100%	2 375	1 991	415	1 641	277	-	-
GIE AMAE	62%	337	15 852	-	321	594	-	-
SAS UNICAP (1) (2)	85%	5 802	375	- 880	3 233	13 357	-	-

(1) La SAS UNICAP détient 100% de la SAS LC CAPITAL qui réalise un chiffre d'affaires de 17.044 ke & 100% de la société AB Courtage dont le chiffre d'affaires est de 2.826 ke

(2) La société LC Capital, filiale à 100% de la SAS UNICAP, détient 100% de la société BC Finance qui réalise un chiffre d'affaires de 2,705 ke

S.F.E.A.C.
Monsieur JérémY YOUNES - Président
71 Boulevard Maloherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01 71 37 63 36
SAS au capital de 15 000 euros
Siret : 395 401 722 00024 APE 6920Z